

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Insertions : Première page, 5 fr. la ligne ; Échos, 2 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Faits divers, 1 fr.; Réclames en 3^e page, 0 fr. 80; en 4^e page, 0 fr. 40. — Payables d'avance.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

TUNIS — 4, rues Léon-Roches & Annibal, 6 — TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

Une Histoire Franco-Arabo-Italo-Juive

L'AFFAIRE SALOMON aux assises de Sousse

Une triste page du livre tunisien

Lorsque le bruit se répandit, il y a un peu plus d'un an, de l'ouverture d'une instruction, ordonnée par le Ministère des Affaires Etrangères, contre le Contrôleur civil Salomon, de Sfax, nous avouons très sincèrement que notre joie fut grande tellement sont nombreuses les plaintes contre quelques-uns de ces fonctionnaires et la plupart des caïds de la Régence.

Enfin! disions-nous, cette fois on en tient un par le cou, c'est un commencement, celui-là paiera pour tous et il faut espérer que la leçon servira aux autres.

Puis le silence se fit dans la presse : les uns parce que très éclairés et mieux placés que leurs confrères pour connaître les choses et les dessous de Sfax et de Sousse ; les autres parce que l'affaire ne leur paraissait plus guère intéresser leurs lecteurs.

Pendant ce temps, M. le Juge d'instruction de Sousse convoquait à son cabinet des centaines de témoins dont quelques-uns furent retenus et gardés en prison, pour établir la base d'une accusation qui paraissait manquer de fondement, et M. Salomon, peu soucieux de faire une longue détention préventive, prenait le large vers la Suisse attendre la fin de l'instruction et le moment de se présenter devant la justice de son pays si une ordonnance de non-lieu n'était pas rendue en sa faveur.

Contre son attente, cette ordonnance ne fut pas rendue et l'ex-contrôleurs est constitué prisonnier à l'ouverture des débats, ainsi qu'il l'avait fait annoncer.

Aujourd'hui, il est devant la justice en compagnie de vingt-et-un autres accusés, dont vingt indigènes et voilà plus de quinze jours que les débats se déroulent devant le tribunal criminel de Sousse.

De tout le fatras relevé par l'instruction, il reste peu de chose, sinon rien, il faut bien le déclarer, contre Salomon : de vagues racontars, des mensonges généralement, voilà tout ce que les témoins, tous indigènes et de la même région, ce qui est curieux à constater, alors que le contrôle de Sfax a une étendue considérable, viennent débiter à la barre, on dirait presque une leçon apprise par cœur.

Plusieurs de ces témoins s'accusent d'avoir donné de l'argent à Salomon, aussi est-on étonné qu'ils ne soient pas au banc des accusés avec les inculpés, qui, eux, protestent tous de leur innocence.

Pourquoi cette différence de traitement ?

Tous les avocats et défenseurs du barreau de Sousse : M^{rs} Gallini, Daninos, Kraft, Toucon, Acacha, Tibi, Bel-Ajouza, Bocçara, Habib et Sarfaty, sont au banc de la défense avec nos amis Charles Dumas et Piétra, des barreaux de Paris et Tunis, qui défendent les principaux inculpés Nataf et Salomon.

Les débats ne se déroulent pas, à notre sens, comme ils le devraient. M. le Président ignore sans doute les circulaires ministérielles. La Chancellerie devrait lui rappeler qu'il est défendu, aujourd'hui, de recommencer l'instruction à l'audience. Les témoins doivent être priés de dire ce qu'ils savent, et le Président n'a plus le droit de provoquer leurs réponses comme il n'a cessé de le faire depuis l'ouverture des débats de ce procès qu'on annonçait comme très sensationnel et qui ne l'est pas du tout.

Les vrais corrompus, ceux qui ont l'habitude de trafiquer de leurs fonctions, ne sont pas au banc des accusés du tribunal de Sousse, ils sont toujours en place, dans leurs contrôles, leurs caïdats ou ailleurs.

La rumeur publique ne se gêne pas pour les désigner. Plusieurs ont été publiquement accusés, ils ont même été l'objet d'enquêtes qui ont prouvé péremptoirement leur culpabilité, mais des interventions puissantes ont dû se produire et les coupables sont restés en place où ils continuent comme devant leurs trafics ; d'aucuns ont reçu d'autres affectations, ce qui ne les empêchera pas, sans doute, de continuer et de faire encore suer le burnous qu'il soit du simple fellah ou du caïd.

En attendant, on voit au banc d'infamie un Contrôleur civil, décoré de la Légion d'honneur, contre lequel aucune charge sérieuse n'est relevée, aucune accusation fondée, et c'est réellement pénible pour notre amour-propre de Français.

Si Salomon avait été réellement coupable, nous aurions été les premiers à demander une juste et sévère condamnation.

Mais il n'y a rien, absolument rien qu'un complot tramé et ourdi contre lui par deux gaillards pleins d'audace qui voulaient régenter le pays de Sfax et, ce qui est vraiment inouï et scandaleux, c'est qu'ils étaient presque arrivés à leur but.

Que ce soit contrôleur civil, juge de paix, caïd, commissaire de police, khalifat ou tout autre fonctionnaire français ou musulman, tout le monde devait courber l'échine devant ces deux omnipotents personnages, peu faits pour jouer un tel rôle.

« Nous briserons les reins à qui se mettra en travers de notre rou-

te », disait ce Kamoun ben El Foul — déposition sous la foi du serment du commissaire de police Guillard, qui faillit, lui aussi, être mis en cause pour n'avoir pas voulu se prêter au désir de ces individus.

Avec une pareille prétention et peu de scrupules, on arrive à tout, dans le monde musulman, si renfermé, même à machiner, dans le silence et l'ombre d'une mosquée, à l'abri des regards des infidèles, des histoires de brigands du genre de celle qui se déroule en ce moment devant la cour d'assises de Sousse.

Nous espérons que l'affaire Salomon liquidée, le Gouvernement ne laissera pas vingt-quatre heures en place le président du tribunal régional de Sfax et qu'il retirera sans tarder à Kamoun le mandat de Délégué dont le particulier fait un si singulier usage sous réserve, bien entendu, des poursuites judiciaires qui pourraient être intentées contre lui et qui paraissent pleinement justifiées.

JEAN-SANS-PEUR.

BILLET DE LA SEMAINE

Une histoire franco-arabo-italo-juive

Elle est d'hier par sa perpétration, mais nous ne pensons pas que sa solution ait lieu de si tôt et que les billets de mille entrecus viennent jamais emplir les poches de ceux qui les escomptent.

Il y a quelques mois, deux individus ayant eu maille à partir avec la justice pour des peccadilles qui leur valurent cinq ans de réclusion, se trouvèrent un beau matin sur le pavé de Tunis, leur peine achevée. Comme on ne vit pas de l'air pur du temps et que les deux particuliers avaient jeuné plus d'un ramadan ou d'un hippour, pendant leur détention, ils se débrouillèrent pour trouver la bonne affaire qui leur permettait de jouir un peu dans cette vallée faite de larmes et de misères...

Le juif, plus malin, eût tôt fait de trouver la « combine » :

— Tu possédais, avant nos malheurs, dit-il à son ancien codétenu, un titre de propriété confectionné de toutes pièces, qui transformait en propriété melk votre habous. Tu vas le rechercher bien vite et me laisser agir : nous pouvons gagner beaucoup d'argent, tu verras. Mais il faudra bien recommander à tes gens de ne pas souffler mot du titre habous.

L'arabe, bien qu'aussi dénué de scrupules que de fonds, se fit un peu tirer l'oreille, car il lui souvenait peu d'attraper peut-être encore cinq ans de travaux forcés,

mais le fils d'Israël parla si bien à son cœur, il fut si insinuant, qu'il finit par se décider. Les complicités à trouver, ce fut un jeu pour l'ex-pensionné de Lambesse. Et l'affaire fut remise à un groupe dont c'est la spécialité d'acheter à bas prix, moyennant quelques arrhes, des terrains qu'il revend ensuite fort cher, après immatriculation, à l'administration pour le peuplement français.

(à suivre)

LE SEMAINIER.

L'Église manque de prêtres



— Ne me quittez pas, j'ai de bonnes places de curés à vous offrir.

NOS ÉCHOS

NOS BUREAUX

A dater du 1^{er} janvier prochain, nos bureaux, actuellement situés passage Léon-Roches, seront transférés rue Es-Sadikia, passage de Tunis (dans l'ancienne Municipalité).

LE RÉGIME DE L'INDIGÉNAT

EN ALGÉRIE

C'est mardi prochain que la Chambre abordera enfin, après tant de remises, la question de l'indigénat en Algérie.

La Ligue des Droits de l'Homme, dont on se rappelle les vigoureuses campagnes en faveur des indigènes algériens, vient de faire distribuer à chaque député un rapport de son secrétaire général, M. H. Guernut, qui, en termes précis, expose les abus les plus criants de l'Administration et indique les réformes urgentes.

Espérons que nos législateurs se laisseront convaincre. Ce sera justice.

DE PASSAGE

Nous adressons nos sympathiques souhaits de bienvenue à MM. Hackenberger, président de la Compagnie du Gaz et des Eaux de Tunis, et Wiriol, administrateur délégué des Ports de Tunis, Sousse & Sfax et de la Compagnie de Gafsa, qui viennent d'arriver à Tunis.

Sur le même courrier se trouvait le sénateur Mougeot, avocat, président de la Société des Phosphates Tunisiens et gros propriétaire sialim, venu sans doute pour faire exécuter de nouveaux exploits contre ces malheureux dévolutaires du habous de Kalaa-Djerda et faire chasser de leurs biens ceux qui ont eu le courage de résister à cet omnipotent personnage.

LA FUGUE D'UNE JOLIE FEMME

Tous nos confrères ont raconté par le menu la fugue de la pseudo-Madame Pé-

rié, femme d'un âge plutôt mûr, avec un tout jeune homme de 20 ans, et leur arrestation à Constantine, ayant encore une grande partie de la somme emportée.

Nous ne revenons sur cette affaire que pour mentionner une conséquence à laquelle M. l'inspecteur Périé ne s'attendait certainement pas.

Depuis dix ans, cet inspecteur avait présenté son amie comme étant sa propre légitime et, de ce fait, la faisait voyager gratis pro deo. Et les règlements sont formels sur le chapitre : l'employé qui a trompé la Compagnie est passible de la révocation.

Mais M. Périé est, dit-on, un très bon inspecteur, connaissant parfaitement son métier ; aussi pense-t-on généralement qu'il y aura des accommodements avec les règlements et la Compagnie. Nous enregistrerons la décision qui interviendra, car elle nous permettra, le cas échéant, d'en faire état.

FIANÇAILLES

Nous avons appris avec plaisir les fiançailles du fils de notre ami Piétri, avocat-défenseur près le Tribunal de Tunis, lui-même aujourd'hui avocat au barreau de notre ville, avec la toute gracieuse Mlle Saccamant, fille du Trésorier-payeur général de l'Indo-Chine.

AUX DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Notre ami Dominique Bertagna, de Bone, délégué-colon aux Délégations Financières algériennes, dont le mandat venait à expiration, a été réélu presque à l'unanimité des votants : 358 sur 368.

Nous le félicitons sincèrement de ce beau succès.

LA R. P. EN ALGÉRIE

Si le Sénat vote la Représentation Proportionnelle, l'Algérie bénéficiera de trois sièges nouveaux de députés, un par département.

Nous félicitons nos voisins qui auront ainsi trois députés de plus pour faire entendre leurs justes doléances.

M. DE FAGES

M. Eugène de Fages de Latour, directeur général des Travaux Publics de la Tunisie, admis à la retraite sur sa demande, est nommé Directeur général honoraire.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Il y a quelque temps, la Chambre de Commerce de Tunis avait manifesté le désir de voir augmenter le nombre de ses membres, en raison du développement considérable des affaires commerciales.

Ces membres sont au nombre de douze, mais aux réunions ils ne se trouvent jamais au complet, ceux qui habitent des centres éloignés, ne pouvant venir à Tunis que difficilement.

D'autre part, des branches nouvelles se sont créées dans le commerce tunisien et nécessitent des connaissances spéciales. La population française a également augmenté. Il devient donc indispensable de faire appel à de nouveaux concours.

Le Président de cette institution fit donc part au Résident général du vœu de ses collègues et proposa de porter à seize le nombre des membres de l'assemblée.

Nous croyons savoir que M. Alapetite a pris en considération ce vœu et qu'aux prochaines élections de 1914, les électeurs consulaires, outre le renouvellement partiel de la Chambre, auront à porter leurs suffrages sur quatre nouveaux candidats.

UN LIVRE D'HISTOIRE

Notre excellent correspondant de Rouen M. Lucien Danzel, délégué cantonal et membre de la Société des Etudes locales dans l'Enseignement Public, a bien voulu nous adresser le premier chapitre « L'Instruction Primaire sous la Convention et le Directoire », extrait de son bel ouvrage en préparation : *Un Bourg normand sous la Révolution*.

Les qualités d'érudition, de chercheur consciencieux et d'écrivain de notre ami font de ce chapitre une page de littérature

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

qui fait bien présager de l'œuvre entière à laquelle nous souhaitons le plus franc des succès.

HOMMAGE A UN GRAND FRANÇAIS

Un groupe d'admirateurs et d'amis de l'illustre poète Stéphane Liégeois, Président de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, s'est réuni à Paris, sur l'invitation et sous la présidence de M. Jean Richepin, de l'Académie Française et sous la vice-présidence de M. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, à l'effet d'offrir au poète que Dijon s'honore d'avoir vu naître, une médaille en témoignage de leur haute estime pour son œuvre poétique et littéraire et de leur reconnaissance pour l'activité toute juvénile et généreuse qu'il dépense à diriger cette admirable société d'encouragement au bien sous toutes ses formes.

Parmi les nombreuses hautes personnalités composant le Comité, nous avons relevé les noms de M. R. Poincaré, Président de la République, ancien Vice-Président et Président d'Honneur de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, Barthou, Hanotaux, Mistral, Mounet-Sully, Rostand, Reinach, Bourgeois-Briand, etc., etc.

La gravure de la médaille a été confiée à M. Ovide Yencesse, un compatriote dijonnais du poète.

Les adhésions et souscriptions sont reçues par le Secrétaire, M. Charles Hesse, 16, rue Balzac, Paris.

LES PASSEPORTS TUNISIENS

Nous qui avons longtemps mené campagne contre l'institution des passeports pour nos protégés telle qu'elle existe actuellement, nous avons été heureux de constater que cette question a été soulevée à la séance plénière du 28 novembre de la Section indigène de la Conférence Consultative.

La presse n'ayant point encore le droit d'assister aux séances de notre petit Parlement, nous devons nous contenter de nous référer au procès-verbal paru sur la *Dépêche Tunisienne* qui nous apprend que :

« M. Zaouche, appuyé par M. Fitoussi, désirerait voir supprimer la formalité du passeport pour les Tunisiens se rendant en France.

« M. Blanc indique pour quelles raisons impérieuses il ne peut s'engager à prendre une mesure générale, mais il étudiera une réforme partielle. »

Tout en félicitant les deux sympathiques Conférenciers d'avoir pris l'initiative de demander la suppression de formalités vexatoires, nous voudrions savoir quelles sont les raisons impérieuses qui empêchent l'honorable Secrétaire Général de donner suite au vœu unanime de la population autochtone.

DANS LES BANQUES

M. Ernest Rousseau, directeur de la Société Générale de l'Afrique du Nord, vient d'être nommé fondé de pouvoirs à Paris et chargé de la direction de l'Agence de l'Afrique du Nord. Il s'est embarqué vendredi pour la France.

Au cours de son séjour parmi nous, M. Rousseau s'était créé de nombreuses sympathies ; son départ sera vivement regretté de tous ceux qui connaissent cet homme affable et courtois.

Nous sommes heureux d'enregistrer l'avancement dont il vient d'être l'objet et nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

La succession de M. Rousseau a été dévolue à M. Valentin Dulac, qui arrive de Boulogne-sur-mer précédé d'une excellente réputation.

Dès qu'il a pris la direction de la Société Générale, M. Dulac a conquis la sympathie de l'importante clientèle de cet établissement financier. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

MÉDAILLE D'OR

Parmi les récompenses de l'Exposition de Gand, nous enregistrons avec plaisir plaisir la médaille d'or attribuée à M. Gagnoua, notre ancien secrétaire de rédaction, pour son « Judaïsme tunisien ».

PICHON COMME MILLET ?

Que Millet, réduit aux abois, tape toutes les caisses, cela n'est pas pour nous étonner ; mais que Pichon, qu'on dit millionnaire, reçoive des subsides de Monte-Carlo, cela nous renverse.

Aussi, avec le *Bonnet Rouge* nous attendons un démenti.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec un bien vif regret la mort, survenue samedi soir à Nice, de M. Henri de Farconnet, frère de notre ancien concitoyen M. Guy de Farconnet.

M. Henri de Farconnet était administrateur délégué de la Société Fermière du Casino Municipal de Nice ; c'était un homme connaissant à fond les affaires et doué d'un grand sens artistique ; d'une activité prodigieuse, il avait donné au Casino de Nice, une impulsion qui se traduisait chaque année par des bénéfices croissants.

La mort l'a surpris à 54 ans, en pleine plénitude intellectuelle, mais le surme-

nage ne doit pas être étranger à cette fin prématurée.

En cette triste circonstance, nous adressons à son frère et collaborateur M. Guy de Farconnet et à sa famille nos plus sincères condoléances.

Pour paraître prochainement : Libérez les Indigènes ou Renoncez aux Colonies

PAR
CHARLES DUMAS
député
Eugène Figuière, éditeur, 3, rue Cornu-
nelle, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

Les Minotaures de l'Épargne

LA VÉRITÉ SUR LE CRÉDIT LYONNAIS

(suite)

Mais le danger n'est pas encore là tout entier. La concentration des forces financières d'un pays dans les mains d'un seul établissement est peut-être le plus grave reproche que l'on puisse faire à la législation actuelle qui permet un tel accaparement.

Notre opinion, ici, compterait peu. Écoutez un écrivain que sa modération met à l'abri du soupçon de hâblerie :

« Du total des dépôts, le Crédit Lyonnais détient à lui seul les quatre septièmes. Voilà donc les quatre septièmes de l'argent disponible en une seule main, au service d'une seule conception. Supposez une erreur, faites abstraction de la personnalité aujourd'hui dirigeante et qui est digne de tout respect, mesurez le danger d'une faute comme celle de l'ancien Comptoir d'Escompte, d'une malveillance, d'une maladresse. Qu'une guerre vienne à éclater, le premier acte est la mobilisation des capitaux concomitante à celle des troupes ; qu'à ce moment le portefeuille d'escompte se compose surtout d'effets étrangers parce que l'établissement aura trouvé un taux plus avantageux à New-York ou à Berlin qu'à Paris, que deviendra le concours des capitaux rendus ainsi indisponibles, pour la souscription de l'emprunt de guerre ?

Même sans cette éventualité, toujours menaçante en dépit des affirmations de paix, est-il acceptable que l'ensemble du marché soit pratiquement tenu par une seule tête ? »

M. Viviani, qu'on ne peut pourtant pas soupçonner de manie démagogique, disait à la Chambre, aux applaudissements de toutes les factions :

« La situation des banques privées, établissements de crédit ou banques se livrant à d'autres opérations, n'est pas pour moi ou même pour rassurer. Elles paraissent prospères — et de fait, comme dirait l'autre, elles le sont jusqu'au jour où elles apprennent à tous qu'elles ne le sont plus. Elles l'apprennent comme par un coup de foudre, la spéculation qui les entraîne les met tout au gré des événements, à la merci du caprice des choses. Il semble bien d'ailleurs qu'on s'en doute en France et que tant de leçons éclatantes et tant de chutes profondes ont éveillé l'attention.

Le péril est là, dans l'immense réserve de toutes les banques : établissements de crédit, sociétés d'assurances banques particulières. Sans doute, en employant au jeu de Bourse les sommes déposées, elles agissent d'accord avec les déposants. Elles leur servent un pour cent, en placements plus avantageux, ce qui fait qu'elles servent en moyenne vingt millions et en touchent soixante. Quelques bons esprits ont pensé qu'il y avait un remède dans la limitation des dépôts dans les banques. Le remède — s'il était surtout seul préconisé — serait inefficace. Chaque banque ne pourrait recevoir qu'une somme déterminée de dépôts ; mais, outre le jeu de la fraude, il leur serait aisé de passer à travers le lisi en se subdivisant. Le nombre des banques augmenterait, et dix d'entre elles, unies à la même direction par un lien secret, recevraient ce qu'une seule à l'heure actuelle peut percevoir. Tant que durera ce régime de jeu, d'agiotage, de spéculation, cette folie des grandeurs et des ruines, il est probable qu'on ne pourra l'atténuer que par des expédients.

Le mieux serait d'exiger — et d'exiger

réellement — que chaque banque ait la représentation des dépôts par elle reçus, afin qu'au jour venu du désastre, tout ne soit pas perdu. Le mieux serait d'obliger à ce régime non seulement les établissements de crédit, mais les banques particulières se livrant à d'autres opérations, car leur chute peut, par réciprocité, en amener d'autres. Le mieux serait que le financier quel qu'il soit, roi de la Bourse ou simple détresseur — l'un valant l'autre — offre aux inspecteurs de l'État l'examen de sa situation. On pourrait au moins éviter certaines catastrophes sinon toutes. »

Rien n'a été tenté jusqu'ici dans la voie tracée par l'éloquent orateur. Pourquoi ? Les relations du Crédit Lyonnais avec le monde parlementaire l'expliquent surabondamment. Le malheur du parlementarisme, en général, est d'être corrompible en détail. Certes, ni la Chambre, ni le Sénat n'approuveraient, en bloc, des mesures franchement partiales en faveur des adversaires du régime républicain. Mais, dans leur privé, chaque député, chaque sénateur, sont-ils à l'abri des mille moyens de pression dont dispose sur eux un puissant établissement de crédit ? Relations mondaines et besoins d'argent détournent beaucoup de parlementaires du chemin de la droite raison. Ne les appelons pas des traitres. Mais ils sont faibles, et la vie contemporaine a des exigences que ne savent pas toujours vaincre les caractères ambitieux ou légers. Là est la force du Crédit Lyonnais. Nous parlons d'ailleurs plus tard de cet état d'esprit. M. Viviani fut très éloquent. Il ne triompha pas cependant de l'intérêt personnel, qui ne cède jamais qu'à la force.

(à suivre)

Le Scandale de Kalaâ-Djerda A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

On sait que notre ami Charles Dumas, député de l'Allier, actuellement à Soussou pour assister l'inculpé Natat déferé à la justice criminelle dans l'affaire Salomon, dont nous parlons d'autre part, s'est empressé de téléphoner à son collègue Millevoye qu'il avait lui-même déposé une interpellation, voici quelques mois, sur l'affaire des phosphates tunisiens de Kalaâ-Djerda, et de lui laisser prendre la parole avant celle que ce député se propose de développer sur une affaire du Kouif en Algérie.

M. Millevoye ayant déferé au désir de Charles Dumas, la nouvelle interpellation sur le scandale des phosphates de Kalaâ-Djerda, volés aux dévolutaires, voici dix ans, avec la complicité de M. Pichon et exploités depuis cette époque, sera bientôt portée à la tribune de la Chambre des Députés, qui aura à se prononcer si ce déni de justice doit se perpétuer indéfiniment ou si les Arabes spoliés doivent être remis en possession de leurs biens.

LA CIRCULAIRE PICHON-BAUDIN

La Cour du roi Pétaud

La circulaire relative à la célébration du vendredi dit saint sur les rades étrangères, continue à faire l'étonnement de la République (celle de la loi de Séparation). On espérait bien pourtant que tout se passerait à l'étranger. Des mesures avaient été prises : la circulaire Baudin ne se trouve nulle part... sauf dans la *Croix des Marins*, devenue, paraît-il, l'organe officiel du Gouvernement.

Cette histoire sainte, d'ailleurs, est surprenante du commencement à la fin. Le *Temps*, officieux, annonçait que pour des raisons diplomatiques, Pichon réclamait au Conseil des coups de canon qu'on lui accorda. Le *Matin*, officiel, s'empressa de démentir le *Temps*... L'escadre d'Orient, seule, devait célébrer le Saint Vendredi... alors que tous les navires français, dans toutes les rades, de toutes les puissances, devaient d'abord...

Notre ruche républicaine ne serait donc qu'une vaste pétaudière. Aujourd'hui on retrouve le monument Zola qu'hier, aux Beaux-Arts, personne ne connaissait. Hier la République déclarait dans le principal article de la loi de Séparation ne reconnaître aucune religion. Demain elle s'agenouillera devant le Saint-Sacrement.

Et, comme les maisons de fous, personne n'est responsable...

Haro sur le Baudin !

La circulaire par laquelle M. Baudin a rétabli sur la flotte les cérémonies religieuses, est venue fâcheusement illustrer l'esprit laïque dont le Président de la République a fait solennellement profession à Toulouse. On avait aussitôt songé, dans les milieux ministériels, à jeter du lest et on avait fait savoir que M. Baudin a pris cette décision sans consulter le Conseil des Ministres. Mais le ministre de la Marine a riposté en affirmant que les conseils de M. Stéphane Bichon lui avaient inspiré ce geste d'apaisement. Le lâchage devint ainsi beaucoup plus difficile et plus dangereux puisqu'il atteignait avec le ministre des Affaires étrangères un des piliers parlementaires du cabinet.

En réalité, le quai d'Orsay n'a renoncé qu'avec la plus grande répugnance aux relations avec le Vatican et c'est dans ses bureaux que les partisans de la reprise trouvent les concours les plus actifs.

Qu'on se rappelle l'expédient par lequel M. Delcassé avait trouvé le moyen de rompre sans rompre et de maintenir un fil subtil mais solide entre Rome et Paris, en laissant à l'ambassade un chargé d'affaires.

M. Pichon n'oppose à cette tenace et permanente campagne des bureaux qu'une résistance de pure forme. Et il a bien eu une entrevue avec l'envoyé du pape au commencement de cette année.

Quant à la reprise des relations avec le Vatican, qui demeure le but avoué de tous les éléments conservateurs et modérés de la majorité, il a été entendu sans peine qu'il n'en pouvait être question qu'après les élections.

les indigènes. Ce fait exige une brève explication :

La medjba était autrefois de 25 fr. par tête de musulman — sans compter naturellement tous les autres impôts qui écrasent les Arabes. Elle fut successivement abaissée à 22 fr. 50, puis à 20, puis à 18 fr., et cette année le Président général proposait de la réduire à 15 fr. La Conférence Consultative a répondu à cette proposition en supprimant radicalement cet impôt sur une et en le remplaçant par un impôt de 10 fr. par tête, frappant indistinctement les habitants de la Tunisie, Français, israélites, musulmans et étrangers.

Comment, demanderiez-vous, les Conférenciers qui, en toute occasion, à part d'honorables exceptions, ont fait preuve d'arabophobie aigüe, ont-ils pu avoir tout-à-coup cet accès d'amour tendre pour les pauvres fellahs ? Comment en un or pur le plomb vil s'est-il changé ? Je vais dévoiler le mystère :

Depuis la prise (?) de la Tripolitaine par les troupes mazariniques de Humberto, l'Italie a déclaré sujets italiens les habitants de l'ancien vilayet turc. Or, près de 30.000 Tripolitains habitent, travaillent ou sont fixés dans la Régence de Tunisie. Jusqu'alors, ils payaient, comme leurs coreligionnaires d'origine tunisienne l'impôt de la medjba, mais leur italianisation récente les eût dispensés de ce versement. C'est du moins la prétention que voulait faire valoir, au nom de son gouvernement, le vieux pifferaro Bottesini, consul d'Italie à Tunis. La Résidence Générale, avec raison, protesta et il y eut, dans l'air, menace de nouveaux conflits...

La Conférence Consultative a spirituellement aplani la difficulté en supprimant, comme nous le disions plus haut, la medjba et en obligeant tous les habitants de Tunisie, indigènes ou européens, à verser dans la caisse du Receveur des Finances deux bons petits duros ayant cours.

Le tour est bien joué, et nous félicitons sans réserves les Consultatifs Conférenciers de Tunis. Ce n'est point dans nos habitudes.

La PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous les mardis matin.

La Barbe

Nos Coiffeurs

Une sourde agitation a régné cette semaine chez les artistes capillaires de notre ville : ils ont inondé les colonnes des journaux de leurs doléances et ont même saisi la Chambre de Commerce qui songerait à intervenir, paraît-il.

S'agit-il d'un mouvement syndicaliste chez les prolétaires de cette profession, d'une entente corporative des patrons ? Rien de tout ceci. Ceux d'entre eux qui appartiennent à notre nationalité se plaignent que leurs confrères étrangers se permettent d'arborer des enseignes françaises « pour mieux attirer la clientèle française et lui faire croire qu'elle se sert chez des compatriotes », affirment-ils. Et pour empêcher les barbiers tunisiens ou étrangers de donner à leurs salons des noms de villes ou de personnages historiques français, nos protesta aires en appellent aux foudres des Pouvoirs constitués.

En dépit de toute la sympathie que nous avons pour nos compatriotes coiffeurs, nous ne voyons pas très bien à quoi rime leur protestation. Leur nombre n'est pas très élevé, car ils sont à peine une douzaine, et ils ne vont point prétendre à eux tout seuls suffire aux besoins d'une cité de près de 300.000 habitants. Il y a donc place, sous le ciel tunisien, pour eux et pour leurs camarades indigènes ou italiens. Ces derniers se refusent à se faire naturaliser français, malgré les facilités accordées à tout étranger, et c'est d'ailleurs le grand reproche que l'on pourrait adresser aux pululants péninsulaires qui infestent la Régence. Quant aux sujets beylicaux, nul n'ignore que le jour où on leur ouvrirait la porte de la naturalisation si ardemment désirée, ils s'empresseraient de demander comme un seul homme l'honneur de devenir des nôtres.

Pour les enseignes, nous ne voyons pas comment et dans quelles limites on pourrait astreindre les coiffeurs n'ayant point notre nationalité à se cantonner. Les mots « Coiffeur » ou « Salon de Coiffure » et notre langue seront-ils tolérés ? Leur interdira-t-on, sur le vu de leur passeport

OXYGENEE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFES
EXIGER LA BOUTEILLE

M. BEMBARON, agent
TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

Clinique Vétérinaire

BOUENFANT, administrateur

Boxes — Chenil — Pension pour
Chevaux et Chiens
ROUTE DE L'ARIANA

CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

CHAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes,
sabots, galoches, chaussons

CHAUSSURES FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnes

14, rue d'Italie — TUNIS Succursale à Bizerte

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Soussse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bone, Philippeville, Bone, La Galle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Marseille.
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Soussse.
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.
N-B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Cie de Navigation Mixte

Compagnie Touache — Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h. s.
à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.
de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.
de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiia, Monastir, Soussse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.
à MARSEILLE, tous les jeudis à 5 h. soir.
Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à 3 h. s.
de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis à 10 h. m.
de MARSEILLE pour TUNIS, tous les mercredis à midi.
de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Soussse, Monastir, Mehdiia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.
de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PEDELUPÉ Frères.

MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis

Magasin de Vente: 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Torches en feux de couleurs pour retraites aux flambeaux
Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer

Mèches de Sûreté pour Mines

Fabrique à Borgel, route de La Goulette

TÉLÉPHONE 430

VILLA DE L'ARCHET

Hôtel, Pension de Famille
à Saint-Cergues (H^{te}-Savoie)

Chambre & Nourriture comprise, 4, 50, 5 & 6 fr. par jour

Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons
Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.
Centre d'Excursions

A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. — A 30 minutes de Genève. — A proximité de Thonon, Evian, Genève, etc.
Chambre soignée pour photographie

Condition spéciales pour Famille

Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (H^{te}-Savoie)
ou au Journal pour les renseignements.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursales : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAK

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
CHANGE DE MONNAIES
Garde de Titres et Objets précieux

Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme — Capital : 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à Soussse et à Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque. Escomptes, Recouvrement.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.
Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques.
Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.
Dépôt à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 o/o

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société Anonyme fondée en 1864 - Capital : 500.000.000

Siège social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE et SFAK

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourse — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de Crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage

ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — 23, rue d'Italie 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISONS A DOMICILE

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales

Graisses consistantes

Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis

Droguerie HABIS

TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT

Paul POTIN

DÉPÔT : rue de Turquie au Port

BUREAU : 22, rue Es-Sadikia

TÉLÉPHONE : Tunis n° 197. Pottville n° 2 bureau d'Hamam-Lif.

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes. — Embarquements et débarquements. — Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-meubles assure. — Billets circulaires. — Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout. — Emballage de mobiliers. — Maison de confiance. — Entrepôts avenue de Londres prolongée : 30, rue de Montpellier, et rue du Caire. Téléphone 190.

MAISON A. MODIGLIANI

FONDÉE EN 1868

AGENTS MARITIMES

Affrètements — Assurances Maritimes — Embarquements et Débarquements

Succursales : BIZERTE, SOUSSE & SFAK

Adresse Télég. : Maritime-Tunis

Téléphone 74

TUNIS — 5, Rue St-Charles, 5 — TUNIS

R. WALLUT &

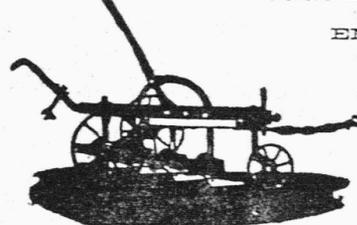
R. WALLUT, G. HOFFMAN, associés

39, rue de Portugal — TUNIS

Déchaumeuse RICHTER

SOCS ET VERSOIRS

EN ACIER



Catalogue spécial franco sur demande

L'Aermotor

Moulin à vent en acier galvanisé

La plus haute récompense aux Expositions

Pour tous renseignements, s'adresser chez

M. P. LECLERCQ & C^{ie}

Avenue de Carthage — TUNIS



DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aviateurs, etc. graissent leurs machines avec les HUILES MINÉRALES AMÉRICAINES

VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

et reconnaissent TOUS la SUPÉRIORITÉ des LUBRIFIANTS FABRIQUÉS par la

"VACUUM OIL COMPANY"

Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs

MAISON A. MODIGLIANI

AGENT GÉNÉRAL ET DÉPOSITAIRE POUR LA TUNISIE :

5, rue Saint-Charles — TUNIS

Téleg. Import-Tunis

Téléphone : 074

Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennois

Téléphone 449 WAGNER & C^{ie} Téléphone 449

24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PAIN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE

BRIOCES, CROISSANTS, ZWIEBAKHS

Crissini de Tunis — Nouilles fraîches

PÂTISSERIE DE PREMIER ORDRE, CONFISERIE & CHOCOLATS DES PREMIÈRES MARQUES

Fournitures pour Saintes, Baptêmes et Mariages

Dépôt exclusif des Produits Alimentaires anti-diabétique de la GLUTINERIE St-Louis de Marseille.

Service à domicile — Expéditions dans toute la Régence

Succursale à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon

TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre

TUNIS

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

150 CHAMBRES ET SALONS

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver

Seul Hôtel à Tunis avec ascenseur — Tout confort moderne